



Date de dépôt : 23 septembre 2026

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation** **financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour** **l'année 2025**

Le présent rapport rend compte des activités, de la gestion et de la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Il présente également les actions menées dans le cadre de Cautionnement romand (CR), société coopérative dont la FAE assure la représentation pour le canton de Genève.

1. La FAE

Pour rappel, le Grand Conseil a adopté le 1^{er} décembre 2005 la loi sur l'aide aux entreprises (LAE; rs/GE I 1 37), ainsi que la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) (PA 410.00). Ces textes fondateurs ont permis à la FAE d'entamer ses activités le 1^{er} juillet 2006.

La création de la FAE visait à regrouper au sein d'une même entité les différents dispositifs de soutien au financement des entreprises alors assurés par la Fondation Start-PME pour les sociétés en phase de démarrage, l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM), ainsi que par l'Etat à travers la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries, du 20 février 1997 (LAPMI), abrogée le 11 mars 2006.

Depuis le 18 juillet 2007, la FAE est également l'antenne cantonale de CR. A ce titre, elle permet aux entreprises genevoises de bénéficier d'une couverture fédérale des risques de cautionnement à hauteur de 65%, conformément à la législation fédérale relative aux aides financières accordées aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

En outre, dans le but d'aider les entreprises à faire face à leurs besoins de trésorerie accrus durant la crise sanitaire, le Grand Conseil a adopté le 12 mars 2020 une modification de la LAE pour permettre à l'Etat de mettre à disposition de la FAE une ligne de crédit de 50 millions de francs. Cette disposition autorise la FAE à octroyer des prêts pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou d'autres événements entraînant une paralysie du système économique. Cette disposition a permis à la FAE de répondre aux besoins de liquidités des PME relatifs à la crise sanitaire du COVID-19.

Les domaines d'activité en matière d'aide de la FAE sont :

- le cautionnement de crédits et de leasings commerciaux;
- la prise de participations minoritaires;
- le financement de mandats de coaching, d'expertise ou d'audit;
- l'avance de trésorerie;
- le prêt pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou à d'autres événements entraînant une paralysie du système économique;
- le cautionnement exceptionnel pour soutenir l'économie : afin de répondre aux besoins des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles, la FAE peut octroyer des cautionnements de crédits bancaires¹.

Pour assurer ses missions, la FAE dispose :

- d'un capital de dotation de 30 millions de francs versé par l'Etat et destiné à la prise de participations;
- d'une enveloppe de 10 millions de francs pour le financement des avances de liquidités et des prêts. L'Etat met à disposition de la FAE une ligne de crédit de 10 millions de francs afin de lui permettre de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités;
- d'une indemnité monétaire annuelle pour 2025 de 5 millions de francs pour couvrir ses frais de fonctionnement, les frais liés aux mandats de

¹ Voir la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021, du 29 janvier 2021 (loi 12863).

coaching, d'expertise et d'audit, ainsi que la constitution des provisions liées aux risques des prestations octroyées;

- d'une garantie de l'Etat à hauteur de 140 millions de francs maximum pour couvrir les cautionnements².

Il est à noter qu'un contrat de prestations a été signé entre la FAE et l'Etat de Genève pour la période 2024-2027 comportant les objectifs qui lui ont été assignés.

2. Activités déployées au cours de l'année 2025

L'exercice 2025 a été marqué par une progression des montants accordés par rapport à l'année précédente ainsi que par un retour à des résultats davantage en ligne avec les performances historiques de la FAE.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de reprise de l'activité économique, au cours duquel les entreprises ont progressivement retrouvé leur capacité à se projeter et à investir, malgré un environnement conjoncturel demeuré incertain. Parallèlement, les conditions d'accès au crédit bancaire se sont partiellement resserrées, conduisant un nombre croissant de PME à recourir aux dispositifs de soutien proposés par la FAE.

2.1 Statistiques

En 2025, 59 entreprises ont bénéficié d'un soutien pour un montant total de 19,1 millions de francs. Bien que le nombre d'entreprises accompagnées soit en léger recul par rapport à 2024 (59 contre 62), le volume des prestations accordées a progressé, traduisant une augmentation sensible du montant moyen octroyé, qui s'élève à 323 746 francs, contre 272 993 francs l'année précédente.

Cette évolution témoigne d'un accompagnement accru d'entreprises de plus grande envergure, comme en attestent les principaux indicateurs de l'exercice. La taille moyenne des entreprises soutenues atteint désormais 16,6 équivalents temps plein (ETP), tandis que le nombre total d'emplois concernés s'établit à 961 ETP, soit une hausse de près d'un tiers par rapport à 2024 (773 ETP) et plus du double du niveau enregistré en 2023 (372 ETP).

² En 2021, ce montant a été porté à 140 millions de francs par le biais de la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021, du 29 janvier 2021 (loi 12863).

Sur un volume total de crédits cautionnés de 17,7 millions de francs, 12,8 millions de francs, soit 73%, ont été accordé par l'intermédiaire de CR. Ce mécanisme de garantie, déployé à l'échelle régionale, permet aux entreprises d'accéder à des financements bancaires tout en limitant l'exposition au risque pour la FAE et le canton de Genève.

En 2025, la part des cautionnements octroyés directement dans le cadre de la LAE représente 27% des montants cautionnés, contre environ 10% en moyenne au cours des 5 dernières années. Cette hausse s'explique principalement par la nature des financements accordés, notamment des opérations d'un montant supérieur aux plafonds d'intervention de CR ou nécessitant des modalités de soutien spécifiques.

L'impact de la FAE dépasse toutefois le cadre de ses seuls engagements directs. La collaboration étroite entretenue avec les établissements bancaires partenaires a en effet permis de mobiliser 1,5 million de francs de financements complémentaires, accordés directement par ces institutions en lien avec les dossiers soutenus par la FAE. Grâce à cet effet de levier issu du partenariat public-privé, un montant total de 20,6 millions de francs a ainsi été injecté au bénéfice du tissu entrepreneurial genevois.

Par ailleurs, les entreprises bénéficiaires ont elles aussi participé activement à l'effort d'investissement en mobilisant des ressources propres substantielles, sous forme de fonds propres, d'apports privés ou encore de garanties liées à des baux commerciaux, pour un montant total estimé à 13 millions de francs.

Au total, l'intervention de la FAE a ainsi permis de générer un impact économique consolidé de 33,6 millions de francs au cours de l'exercice 2025.

2.2 Analyse des dossiers acceptés en fonction du stade de développement de l'entreprise

L'analyse des interventions de la FAE confirme, comme les années précédentes, une prédominance des entreprises en phase de développement, qui représentent 56% des demandes soutenues, contre 48% en 2024. Cette évolution souligne l'importance des besoins d'accompagnement et de financement durant cette étape clé du cycle de vie des entreprises.

A l'inverse, la part des créations d'entreprises poursuit son recul, s'établissant à 8% des dossiers soutenus en 2025, contre 13% l'année précédente.

Les demandes liées à des opérations d'assainissement et de restructuration demeurent stables en 2025, représentant 6% des interventions. Elles témoignent du rôle joué par la FAE dans l'accompagnement des entreprises en difficulté, contribuant ainsi à la préservation d'activités économiques, d'emplois et de savoir-faire locaux.

2.3 Analyse par secteur d'activités

En matière de soutien en 2025, les principaux secteurs bénéficiaires sont la restauration (30%), le commerce (17%) et l'industrie (13%). La forte représentation du secteur de la restauration s'explique notamment par les difficultés croissantes rencontrées par les entreprises de ce domaine pour accéder au financement, désormais difficilement envisageable sans une garantie solide, dans un contexte économique toujours marqué par de fortes tensions.

2.4 Analyse du portefeuille des encours à fin 2025

Les encours correspondent à l'ensemble des financements soutenus par la FAE en faveur des entreprises genevoises. Après plusieurs années de progression constante avant la crise sanitaire, ils avaient atteint 64,1 millions de francs en 2020, puis 87,7 millions de francs la même année en intégrant les prestations exceptionnelles mises en place dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

En 2025, le montant des engagements en cours de la FAE progresse pour atteindre 53,4 millions de francs à fin 2025, contre 52 millions de francs à fin 2024.

2.5 Gestion des prêts Covid cantonaux

Le 12 mars 2020, le Grand Conseil a adopté une modification de la LAE afin de permettre à l'Etat de mettre à la disposition de la FAE une ligne de crédit de 50 millions de francs.

Cette mesure a autorisé la FAE à octroyer des prêts destinés à répondre aux besoins de trésorerie des entreprises confrontées à des difficultés temporaires de liquidités en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

La gestion des prêts Covid cantonaux accordés entre 2020 et 2021 continue de mobiliser d'importantes ressources au sein de la FAE. Le bilan des remboursements demeure globalement satisfaisant, même si les situations complexes et les contentieux tendent désormais à se multiplier. Au 31 décembre 2025, 81,5% des montants décaissés avaient été remboursés, tandis que les pertes enregistrées s'élèvent à 5,4%.

3. Situation financière

L'exercice 2025 se caractérise par une situation financière globalement stable pour la FAE, avec des produits qui demeurent au niveau de l'année précédente. Dans ce cadre, la FAE continue de s'appuyer principalement sur la subvention de l'Etat de Genève pour financer ses prestations et son fonctionnement.

3.1 Bilan

Au 31 décembre 2025, le bilan de la FAE présente un total de 62 757 821 francs composé :

à l'actif, par des actifs circulants de 61 659 871 francs et des actifs immobilisés de 1 097 950 francs;

au passif, par des capitaux étrangers à hauteur de 15 889 397 francs et des capitaux propres de 46 868 424 francs.

3.2 Comptes de résultats

Au niveau des comptes de résultat, les produits de l'exercice 2025 restent stables et s'élèvent 5 208 921 francs. Ils sont composés des subventions reçues de l'Etat de Genève et des produits de fonctionnement.

3.2.1 Subvention de l'Etat de Genève

La subvention de l'Etat s'élève à 5 millions de francs et comprend 3 100 000 francs pour financer les prestations et 1 900 000 francs pour financer le fonctionnement de la FAE.

3.2.2 Revenus de fonctionnement

Ces revenus concernent principalement les rétrocessions de CR pour les frais d'étude et les taxes d'inscription relatifs aux dossiers. Ils se sont élevés en 2025 à 208 921 francs, contre 209 139 francs en 2024.

3.2.3 Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 1 963 132 francs en 2025, en hausse de 172 309 francs par rapport à 2024 (1 790 823 francs), soit une augmentation de 9,6%. Cette évolution s'explique principalement par les dépenses engagées pour la modernisation et la mise à niveau de l'infrastructure informatique de la FAE. Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

3.2.4 Charges de personnel

Les salaires et charges sociales se sont élevés à 1 479 031 francs en 2025, contre 1 422 791 francs en 2024, soit une augmentation de 56 240 francs (+3,9%). Cette progression s'explique principalement par le fait que la FAE a disposé d'un effectif quasiment complet durant l'ensemble des 12 mois de l'exercice.

3.2.5 Frais relatifs aux locaux, au mobilier et à l'informatique

Les frais relatifs aux locaux, au mobilier et à l'informatique pour l'année 2025 s'élèvent à 356 225 francs, contre 216 179 francs en 2024, soit une hausse de 140 046 francs. Cette augmentation est due à la refonte du système informatique.

3.2.6 Frais relatifs au déploiement des activités

Les frais relatifs au déploiement des activités regroupent notamment les frais postaux, de télécommunication (téléphone et Internet), les cotisations et abonnements, les frais refacturés, les dépenses de promotion (marketing et publicité), les frais liés aux contentieux, les honoraires juridiques et de l'organe de révision, les frais de déplacement et de représentation, les amortissements, les frais bancaires, ainsi que le coût du cautionnement facturé par l'Etat de Genève.

En 2025, ces charges se sont élevées à 112 276 francs, contre 136 253 francs en 2024, soit une diminution de 23 977 francs (-17,6%).

3.2.7 Coût net de fonctionnement

Le coût net de fonctionnement de la FAE s'est élevé à 1 754 211 francs en 2025, contre 1 581 684 francs en 2024, soit une augmentation de 172 527 francs (+10,9%).

3.3 Résultat

Le résultat de la FAE est de 0 franc en 2025, contre 25 134 francs en 2024.

4. Conclusion

Par son action, la FAE contribue au développement et à la pérennisation des entreprises genevoises, tout en participant au maintien des emplois, à la préservation de savoir-faire essentiels et au renforcement de la diversité du tissu économique cantonal. Dans un contexte marqué par des crises successives et des conditions économiques exigeantes, elle constitue un instrument déterminant de soutien aux PME genevoises et de résilience de l'économie locale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :
Patrick FERRARIS

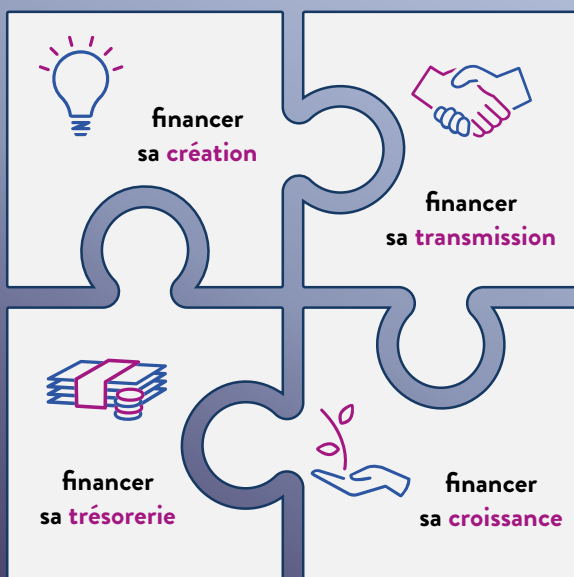
La présidente :
Anne HILTPOLD

Annexe : Rapport annuel 2025 de la FAE



Rapport Annuel 2025





Sommaire

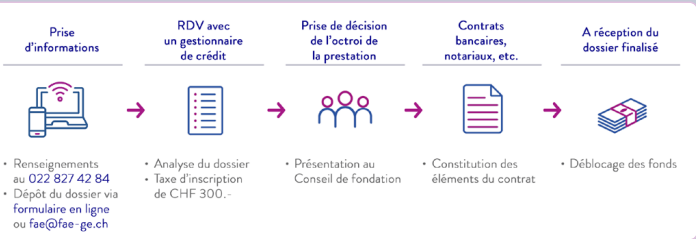
CRITÈRES ET PROCÉDURE DE DEMANDE	04
MISSION ET PRESTATIONS	05
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT CHARGÉE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉNERGIE	06
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE FONDATION	07
CONSEIL DE FONDATION - DIRECTION ET ÉQUIPE	08
BASES LÉGALES	09
MESSAGE DU DIRECTEUR	10
PAROLES D'ENTREPRENEUR·E·S	12
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ	14
ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS	15
SUIVI DES EMPLOIS	18
ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS	19
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	22
BILAN AU 31.12.2025	24
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	26

Critères et Procédure de demande

Pour bénéficier des aides de la FAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- 🔗 L'entreprise est localisée dans le canton de Genève
- 🔗 Elle démontre sa viabilité et sa capacité à faire face à ses engagements financiers
- 🔗 Elle a un impact sur la création ou le maintien des emplois
- 🔗 Le soutien est subsidiaire aux sources de financement traditionnelles
- 🔗 Elle respecte les conditions de travail en usage dans son secteur d'activité
- 🔗 Elle ne figure pas sur la liste des entreprises en infraction
- 🔗 Le soutien ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal
- 🔗 L'activité respecte les principes du développement durable

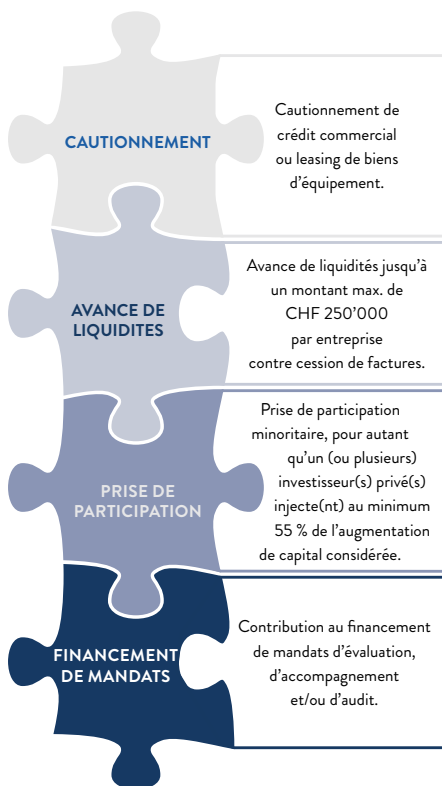
Processus d'une demande de financement auprès de la FAE :



Mission et Prestations

En tant que fondation de droit public, la mission de la FAE est de contribuer au maintien d'une économie forte et diversifiée ainsi que de soutenir la création et la préservation des emplois à Genève.

Les prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :



Le montant cumulé des prestations ne peut excéder CHF 4.4 millions par entreprise.

Message de Madame la Conseillère d'État



"La FAE permet à des entreprises de concrétiser un projet, de franchir une étape décisive de leur développement ou simplement de poursuivre leur activité dans des moments déterminants."

Mme Delphine Bachmann,
Conseillère d'État chargée du
Département de l'économie,
de l'emploi et de l'énergie

La FAE occupe une place à la fois discrète et essentielle

Dans l'écosystème économique genevois, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) occupe une place à la fois discrète et essentielle. Discrète, parce que son action se déploie de manière confidentielle, loin des projecteurs. Essentielle, parce qu'elle intervient précisément là où l'accès au financement devient difficile, permettant à des entreprises de concrétiser un projet, de franchir une étape décisive de leur développement ou simplement de poursuivre leur activité dans des moments déterminants.

L'année 2025 s'est inscrite dans une conjoncture qui demeure difficile pour de nombreuses entreprises. Entre incertitudes conjoncturelles et pression sur les coûts, certaines ont dû faire preuve d'une grande résilience. Dans ce contexte, la mission de la FAE prend tout son sens : soutenir l'économie, accompagner les entrepreneurs et contribuer à la vitalité du tissu économique genevois.

Concrètement, l'activité de la fondation témoigne de l'importance de ce rôle. En 2025, plus de 19 millions de francs de prêts ont été accordés à 59 entreprises, soit un soutien moyen de plus de 323'000 francs par entité.

Au-delà des montants engagés, ces chiffres traduisent la confiance accordée à des projets entrepreneuriaux qui, sans l'intervention de la FAE, auraient souvent eu plus de peine à trouver les financements nécessaires à leur réalisation.

L'impact de ce soutien se mesure également en termes d'emplois. Les entreprises accompagnées représentent désormais en moyenne 16,6 emplois équivalents temps plein, et le nombre total d'emplois concernés par les soutiens de la FAE a fortement progressé pour atteindre 961 ETP, contre 773 en 2024 et 372 en 2023.

Les secteurs du commerce et de la restauration ont représenté la part la plus importante des soutiens, avec 47 % du total des prêts accordés. Ces activités, particulièrement sensibles aux fluctuations économiques et à l'évolution des habitudes de consommation, continuent de nécessiter un accompagnement. La construction (11 %) et l'industrie (13 %) complètent les secteurs soutenus, témoignant de la diversité des besoins au sein de l'économie genevoise.

Dans un contexte économique toujours incertain, la FAE continuera de jouer ce rôle de partenaire fiable et engagé au service des entrepreneurs genevois. Car derrière chaque projet soutenu se trouvent des femmes et des hommes qui innovent, créent de la valeur et participent, chaque jour, à la prospérité de notre canton.

Un grand merci à l'excellent travail réalisé par le conseil de fondation, sous la présidence de Me Caroline Ferrero Menut, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de la fondation dirigée par Monsieur Patrick Schefer.

Message de la Présidente du Conseil de fondation

Hausse des faillites et défis croissants pour les PME

Dans son rapport 2025, la FAE s'était inquiétée des conséquences de l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la Poursuites pour Dettes et Faillites (LP) pour les PME, dans la mesure où les créances de droit public (impôts, TVA, cotisations sociales) se poursuivent dorénavant par la voie de la faillite et non plus de la saisie.

Une année plus tard, les chiffres parlent. Une hausse considérable du nombre de faillites de sociétés est constatée. Au niveau suisse, selon le secrétariat d'Etat à l'économie, près de 9'000 sociétés ont déposé leurs bilans au cours des huit premiers mois de l'année 2025, ce qui représente une hausse de 22 % par rapport à l'année 2024, les domaines les plus touchés étant la construction, le transport et la restauration. La tendance paraît se confirmer en 2026.

L'escalade du conflit au Moyen-Orient est un autre sujet d'inquiétudes pour les entreprises à l'heure actuelle, lequel a déjà des conséquences sur les coûts du transport et s'il perdure, pourrait avoir des répercussions significatives, notamment sur les chaînes d'approvisionnement.

À cela s'ajoute que l'accès au financement pour les PME à Genève se durcit, marqué par des critères bancaires plus sélectifs et une analyse rigoureuse des risques. Le manque de garanties et de plans d'affaires

solides pénalise les entreprises. Ces dernières peinent ainsi à trouver un financement bancaire pour leurs investissements commerciaux et industriels.

Dans ce contexte, la FAE a un rôle crucial à jouer que ce soit en accordant des cautionnements aux PME pour garantir les prêts bancaires ou leur assurer des avances de liquidités contre cession de factures. En effet, Genève a un intérêt clair à avoir un système solide pour financer le développement de ses entreprises, la création d'emplois, le maintien des places de travail et la FAE est fière de remplir ce rôle.

Notre fondation, qui fêtera ses 20 ans d'existence cette année, a contribué à créer ou maintenir 19'173 emplois, en accordant 340.2 millions à 1'443 PME, avec un taux de succès de 92 %.

Ces résultats ne pourraient être obtenus sans le soutien de toute l'équipe de la FAE, que je remercie chaleureusement, ainsi que son directeur, Patrick Schefer, pour leur implication au quotidien.

Le soutien de notre ministre de tutelle, en la personne de Madame Delphine Bachmann, nous est également indispensable et nous lui exprimons notre reconnaissance pour sa disponibilité ainsi que pour la collaboration dynamique et constructive que nous entretenons.

"Genève a un intérêt clair à avoir un système solide pour financer le développement de ses entreprises, la création d'emplois, le maintien des places de travail et la FAE est fière de remplir ce rôle."

Me Caroline Ferrero Menut,

Présidente de la fondation,
Avocate au barreau de Genève



Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENTE : **Me Caroline Ferrero Menut** | Avocate au barreau de Genève

VICE-PRÉSIDENT : **M. Pascal Rivollet** | Expert-fiduciaire diplômé, Genève

MEMBRES :

- M. Yan Giroud** | Représentant des partenaires sociaux (CGAS-Unia)
- Mme Camille Grange** | Entrepreneure, Genève
- Mme Maren Knief Clerc** | Entrepreneure, Genève (**)
- M. Anthony Montes** Représentant l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) (*)
- M. Howard Nobs** | Juriste - Assistant parlementaire (depuis 02.2024) (**)
- M. Cédric Ricou** | Entrepreneur, Genève
- Mme Maria Schaffter** | Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT :

M. Kustrim Reka | Département de l'économie et de l'emploi (DEE) (*)

(*) également représentant du canton de Genève au Conseil d'administration de Cautionnement romand

(**) membres désignés par le Grand Conseil

Direction - Équipe

DIRECTEUR : **M. Patrick Schefer**

SOUS-DIRECTRICE : **Mme Carla Zumbo** | Gestionnaire financement PME

COLLABORATEUR-TRICE-S :

- Mme Marianne Berner** | Assistante direction (depuis 03.2025)
- Mme Marie Birraux-Verdonnet** | Gestionnaire financement PME
- M. Guillaume Bony** | Gestionnaire financement PME
- Mme Jessica Gili** | Assistante administrative financements (depuis 06.2025)
- Mme I-Tung Leung** | Assistante administrative financements (jusqu'à 07.2025)
- M. Sébastien Murset** | Gestionnaire financement PME
- Mme Monica Rios** | Comptable
- Mme Michèle Serquier** | Assistante direction (jusqu'à 04.2025)
- Mme Emilie Somrani** | Chargée de communication et d'administration

Bases Légales

La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.

Mise en oeuvre en 2006 par l'État de Genève pour remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises, la fondation vise à soutenir les PME afin de contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

La FAE et son activité sont régies par :

- la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)
- la Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE),

voûtées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées à différentes reprises, notamment les 15 mai 2009, 4 décembre 2015, 12 mars 2020, 29 janvier 2021 et 8 avril 2022.

Ce dispositif législatif est complété par le Règlement d'application de la loi sur l'aide aux entreprises (RAE) adopté le 21 juin 2023 par le Conseil d'État.

Dans ce contexte, la FAE est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État de Genève pour la période 2024 à 2027.

Depuis 2007, la FAE est également reconnue en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative (ci-après CR). Elle est ainsi habilitée à proposer aux entreprises genevoises la prestation de cautionnement fédéral, régie par la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises adoptée en date du 6 octobre 2006. A ce titre, l'État de Genève n'assume que la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

CAUTIONNEMENT
ROMAND

*La FAE est le
partenaire idéal
des entreprises
genevoises sans
distinction de secteur
d'activité, de taille ou
de stade de
développement.*

Message du Directeur



"Après bientôt vingt années d'engagement au service de l'économie du canton, l'ensemble de l'équipe de la FAE demeure pleinement mobilisée."

M. Patrick Schefer,

Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises

Rapport d'activité

Créée en 2006 par l'État de Genève, afin de répondre aux difficultés de financement des PME, en regroupant les 3 organismes existants à cette époque, respectivement : l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM, active depuis 1938), la LAPMI (Loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries datant de 1997) et la Fondation StartPME (1998), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) continue aujourd'hui de jouer un rôle essentiel dans le dynamisme économique du canton.

L'exercice 2025, marqué par un contexte économique toujours difficile, est, sans grand surprise, caractérisé par un volume élevé de sollicitations. Si la conjoncture actuelle n'a pas découragé les créateurs dans leur projet de démarrage, ni les repreneurs de PME existantes, il est surtout caractérisé par les difficultés rencontrées par les structures en activité d'assurer les financements nécessaires à leur bon fonctionnement. Les résultats annuels sont dans la fourchette haute en comparaison historique, avec un montant total accordé de CHF 19.1 mios (16.9 mios en 2024 et 15.9 mios en moyenne depuis 2007). La très grande majorité de cette somme a été attribuée sous forme de cautionnement de crédit soit CHF 17.7 mios (92.8 %), dont CHF 12.8 mios (67 %)

par l'intermédiaire de Cautionnement Romand, mécanisme régional permettant un soutien tout en limitant les risques pour la FAE et le canton de Genève, tandis que CHF 4.9 mios (25.7 %) l'ont été directement par la FAE selon les mécanismes de la loi cantonale.

Si le nombre d'entreprises soutenues affiche un léger repli (59 en 2025 contre 62 en 2024), ce volume d'interventions en hausse, traduit une augmentation du montant moyen octroyé par société, qui s'établit à CHF 323'746 (CHF 272'993 en 2024 et même CHF 198'463 en 2023). Cette évolution, proche des chiffres pré-crise sanitaire, s'accompagne également d'une progression de la taille moyenne des entreprises soutenues, atteignant 16.6 emplois équivalents temps plein. Par ailleurs, le nombre total d'emplois ayant bénéficié d'un soutien s'élève à 961 ETP, contre 773 ETP en 2024 et 372 ETP en 2023. Il est ainsi à souligner que 2025 a été marqué par l'octroi de prestations à des structures de taille plus importantes (7 % d'entreprises à plus de 50 emplois contre 2 % ces dernières années) et ce qui implique naturellement des montants plus élevés (15 % d'interventions à plus de CHF 500'000 et même 3 % à plus de CHF 1 mio), un niveau plus atteint depuis la période précédant la crise Covid.

Cette activité élevée s'accompagne cependant d'une réelle prise de risque, chaque demande est désormais délicate à évaluer du fait notamment d'une évolution du marché très incertaine et donc une capacité de remboursement difficile à appréhender. Cette réalité explique d'ailleurs en grande partie l'approche prudente des banques commerciales sur le marché du financement aux PME. Pour la FAE, cela fait cependant pleinement partie de sa mission, même si cela ne rend pas la tâche facile pour autant et devrait à terme générer une légère hausse des pertes (actuellement assez raisonnable soit 6.82 % hors pertes sur participation).

Il est également à souligner que pour la première fois depuis la crise sanitaire le montant des engagements en cours de la FAE augmentent pour atteindre CHF 53.4 mios à fin 2025 (CHF 52 mios à fin 2024). Il s'agit clairement d'une inversion de tendance puisque les remboursements dépassaient les nouveaux octrois depuis 2021.

Enfin, en ce qui concerne les prêts Covid octroyés par la FAE entre 2020 et 2021, s'il est encore trop tôt pour tirer un bilan définitif, la tendance est clairement positive et justifie pleinement le fort soutien accordé aux acteurs économiques pendant cette période délicate. En effet, à fin 2025, 81.5 % du montant total octroyé a été remboursé et il ne reste encore que CHF 3'582'031 (13.1 %) à récupérer. Les pertes augmentent certes progressivement, 5.4 % à fin 2025, mais resteront probablement raisonnables. L'impact des suivis des quelques 288 dossiers encore en cours (64.3 % des financements accordés) est cependant non négligeable et accapare considérablement les ressources.

Après bientôt vingt années d'engagement au service de l'économie du canton, l'ensemble de l'équipe de la FAE demeure pleinement mobilisé et déterminé à poursuivre son action en tant que facilitateur de financement, au service du développement des entreprises genevoises et de la création d'emplois.

Chiffres Clés 2025

59

Demandes acceptées
* moyenne : 60

961

Emplois soutenus
* moyenne : 751

CHF
19.1

Millions accordés
* moyenne : 15.9 Mios

CHF
323'746

Acceptés par entreprise en moyenne
* moyenne : 269'732.-

* Moyenne historique hors prestations Covid

Paroles d'entrepreneur·e·s



kalayan
INNOVATIVE ENTERTAINMENT

Kalayan SA

Kalayan SA, fondée en 2017, développe et exploite des activités de loisirs immersives et interactives, pensées pour favoriser l'expérience collective, les émotions et le plaisir du jeu en groupe.

Soutenue par la FAE depuis 2019, l'entreprise a bénéficié d'un premier accompagnement dans le cadre du projet Sensas, marquant le début d'une collaboration durable.

Aujourd'hui, Kalayan franchit une nouvelle étape avec l'ouverture d'un site aux Acacias, proposant deux concepts exclusifs à Genève : Bomb Squad, un défi immersif mêlant agilité, mémoire et coopération pour désamorcer une bombe dans un temps imparti, et ColoRoom, une expérience artistique participative invitant à libérer sa créativité à travers la peinture.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des équipes de la FAE pour leur accompagnement et leur soutien continu dans le développement de ces projets.

Anthony Heim | Directeur

Port Gitana SA

Installée au bord du Léman, l'Auberge de Port Gitana est un lieu historique de Bellevue, associé depuis plusieurs générations aux terrasses lacustres, aux filets de perche et aux repas de famille. Elle a rouvert ses portes sous l'impulsion de Benjamin Luzuy et de Gourmet Brothers.

Monter un projet de cette nature nécessite des investissements importants. L'Auberge présente toutefois une équation particulière. Le bâtiment a fait l'objet d'un investissement communal important. Mais même dans ces conditions, le projet nécessitait un financement solide pour l'aménagement, l'équipement et le fonds de démarrage.

La FAE intervient sous forme de cautionnement pour permettre le financement de cette reprise. Pour Benjamin Luzuy, ce soutien a été déterminant. Il permet de crédibiliser le dossier auprès des banques, d'accélérer les discussions et de préserver le contrôle entrepreneurial du projet.

L'entrepreneur reste convaincu que la restauration offre encore de vraies opportunités. Ce qui continue de le motiver, c'est précisément cette combinaison entre exigence économique et impact concret. Créer des emplois. Faire vivre un lieu. Soutenir des producteurs. Valoriser un territoire.

Benjamin Luzuy | CEO



AUBERGE
Port Gitana



metallover

Metallover SA

Repandre Metallover a été une évidence née d'une rencontre inattendue avec ses anciens propriétaires. Cette entreprise, reconnue pour son savoir-faire en ouvrages métalliques et restauration du patrimoine, représentait une base solide pour construire l'avenir. En tant que frères, nous avons conjugué nos expertises : l'un pilotant les opérations sur le terrain, l'autre assurant la gestion administrative et financière, afin d'assurer une reprise complémentaire et durable.

Le processus a été exigeant, notamment pour structurer le financement, combinant fonds propres, prêt bancaire, prêt vendeur et soutien de la FAE. La fondation s'est révélée accessible et pragmatique, facilitant une mise en place rapide et sécurisante, en étroite collaboration avec la banque.

Aujourd'hui, la priorité reste humaine : préserver le savoir-faire des collaborateurs, organiser l'entreprise progressivement et poursuivre le développement en respectant son identité. Cette reprise est avant tout une histoire de confiance, de transmission et de vision à long terme.

M. Yves Linder | Directeur

OVO Logistique Urbaine

Le parcours entrepreneurial est semé d'embûches. Nous lançons notre start-up en 2020, l'ambition fièrement affichée et la conviction que nous tenions dans nos mains, avec le projet d'OVO Logistique Urbaine, une idée novatrice et nécessaire de la logistique pour la transition écologique de nos centres urbains.

Avec un modèle initial de croissance organique, sans levée de fonds, nous sommes parvenus à développer nos outils informatiques, mettre en place des systèmes de livraisons écologiques et optimisés, accroître notre flotte de vélos-cargos, et apporter notre expertise au niveau européen, auprès de grandes villes comme Bruxelles ou Barcelone.

L'année dernière, alors que nous avions un besoin croissant en liquidités, aucune banque n'était en mesure de nous fournir un crédit. Le soutien financier de la FAE nous a permis, sans l'ombre d'un doute, de franchir un cap durant l'année 2025.

Grâce à la ligne de crédit de la FAE, nous avons pu doubler nos effectifs, pour atteindre une équipe de 23 personnes. Notre chiffre d'affaires, lui aussi, a doublé. Nous permettant ainsi de passer de la start-up émergente à la PME établie. Nous remercions chaleureusement la FAE pour son soutien et son travail essentiel pour le développement du tissu économique genevois.

Olivier Starkenmann | Directeur



Trans-Continental SA

Fondée en 1958 à Genève, Trans-Continental SA est une agence de voyage privée reconnue, qui emploie aujourd'hui plus de 28 collaborateurs répartis sur plusieurs sites et accompagne une clientèle privée exigeante ainsi que de nombreuses entreprises de renommée internationale.

Propriétaire de la société depuis 1998, M. Claude Luterbacher souhaitait assurer la transmission de l'entreprise dans un esprit de continuité. Grâce à l'accompagnement déterminant de la fondation d'aide aux entreprises (FAE) et à la collaboration étroite avec la Banque Raiffeisen, Mme Karine Metral, collaboratrice de l'entreprise depuis 2001, a pu reprendre 80 % du capital. Cette opération a été rendue possible grâce à leur soutien, leur expertise et leur confiance, qui ont permis d'aboutir à une solution de financement adaptée.

M. Claude Luterbacher conserve 10 % du capital, tandis que Mme Emmanuelle Lindgren, directrice de l'agence principale située route de Florissant, entre également au capital à hauteur de 10 %. Cette reprise garantit la pérennité et l'ancrage genevois de Trans-Continental SA, tout en ouvrant un nouveau chapitre de développement pour cette entreprise historique.

Karine Metral | CEO



**TRANS
CONTINENTAL**
VOYAGES - TRAVEL

Gastromer SA

Basée à Genève, Gastromer est spécialisée depuis 1994 dans l'importation, la transformation et la distribution de produits de mer et d'eau douce destinés aux restaurateurs de Suisse romande.

En 2025, son directeur, Fabrice Jeantet, reprend l'entreprise via un Management Buy-Out, après son passage chez Transgourmet Schweiz AG.

L'entreprise a d'abord préparé et structuré son projet de reprise (plan financier, budget prévisionnel, analyse des charges) afin d'optimiser sa recherche de financement. La FAE est ensuite intervenue en apportant les garanties nécessaires auprès de la Banque Cantonale de Genève (BCGE), partenaire du projet, facilitant ainsi l'obtention des financements. Dans un second temps, elle a mis en place une solution de factoring, permettant d'optimiser la trésorerie et de sécuriser l'activité.

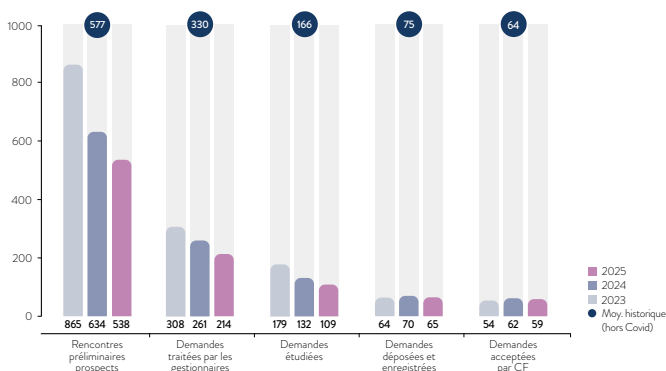
Cet accompagnement déterminant permet à Gastromer d'aborder une nouvelle phase de développement avec confiance.»

Fabrice Jeantet | Directeur



Analyse de l'activité

Activité FAE 2023 / 2024 / 2025



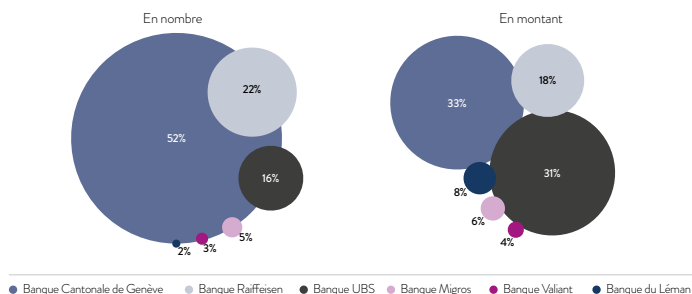
L'année 2025 confirme le retour à un niveau d'activité plus proche des standards historiques (moyenne de 577 rencontres préliminaires), après le pic observé en 2023. Le recul des premiers contacts résulte d'un effort de ciblage plus efficace en amont, notamment par une meilleure lisibilité de nos critères d'intervention sur notre site internet et par des campagnes digitales plus ciblées.

Dans le même temps, la qualité des dossiers continue de progresser : la part des dossiers acceptés atteint 11 % des

sollicitations en 2025, contre 10 % en 2024 et 6,5 % en 2023, témoignant d'une adéquation renforcée avec nos exigences.

Les canaux d'entrée restent dominés par le numérique (50 %), suivis des recommandations ou réseaux professionnels (30 %) et enfin des banques (20 %). Moins nombreux, les dossiers issus des banques se distinguent néanmoins par leur qualité, représentant 30 % des dossiers présentés au Conseil de fondation et confirmant la solidité des partenariats avec les institutions financières.

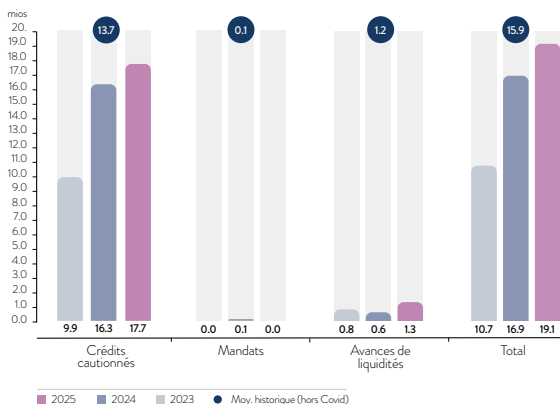
Prestations FAE et CR par banque partenaire



La FAE collabore étroitement avec l'ensemble des banques, dont elle dépend pour concrétiser ses soutiens. Près de 90 % des dossiers sont concentrés auprès de BCGE, Raiffeisen et UBS, représentant 82 % des montants octroyés. Pour les banques, la FAE constitue une garantie tangible au service de l'économie locale.

Analyse des dossiers acceptés

Engagements accordés FAE et CR



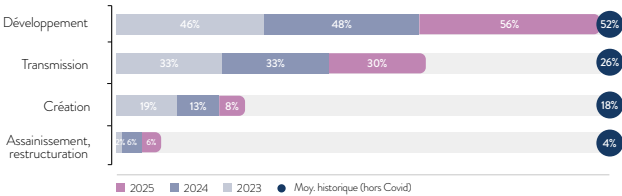
Sur l'exercice écoulé, la FAE a soutenu 59 entreprises genevoises à travers 65 prestations, pour un volume d'engagements de CHF 19.1 millions. Ce niveau confirme la dynamique de reprise amorcée depuis 2024, dans un environnement qui reste marqué par des incertitudes économiques et des conditions de financement plus sélectives. Dans ce contexte, un nombre croissant de PME ont renforcé leur recours ce mécanisme de garantie pour concrétiser leurs projets.

Une large part des crédits cautionnés (72 %, soit CHF 12.8 millions) a été concrétisée par le dispositif du Cautionnement Romand, permettant de faciliter l'octroi de financements bancaires tout en maîtrisant l'exposition au risque pour la FAE et le canton. En parallèle, la collaboration étroite avec les banques partenaires a permis de mobiliser CHF 1.5 million de financements complémentaires, portant l'injection totale à CHF 20.6 millions en faveur du tissu économique genevois.

Au-delà de ces montants, les entreprises bénéficiaires ont également contribué de manière significative, avec près de CHF 13 millions d'apports propres ou privés. Cet effet combiné génère un levier estimé à 1,8 : chaque franc engagé par la FAE a ainsi permis de soutenir CHF 1,80 d'investissement global. Ainsi, l'intervention de la FAE a engendré au total un impact économique de CHF 33.6 millions sur l'exercice, illustrant son rôle de catalyseur au sein de l'écosystème financier et entrepreneurial genevois, en étroite articulation avec ses partenaires bancaires.

Analyse des dossiers acceptés (suite)

Demandes FAE et CR par stade de développement

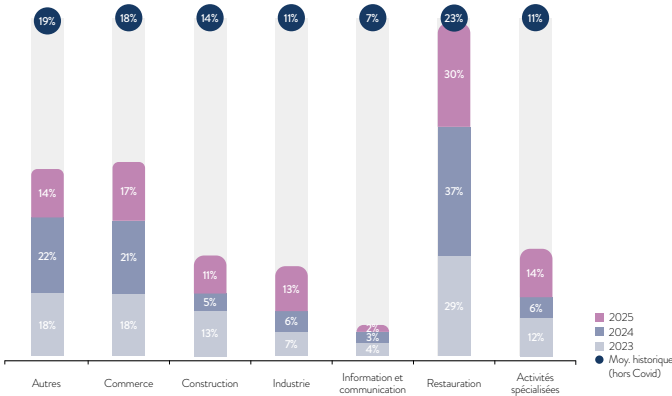


En 2025, les interventions se concentrent majoritairement sur les entreprises en développement (56 %), en hausse de 17 %, reflétant des besoins accrus en trésorerie dans un contexte économique tendu, notamment dans la construction et les services. À l'inverse, la création recule (8 %). Cette réduction traduit la situation de prudence entrepreneuriale et les caractéristiques des projets en démarrage, souvent fragiles et peu capitalisés.

Les interventions en transmission (30 %) restent à un niveau soutenu, tandis que les situations d'assainissement et de restructuration (6 %) confirment une légère hausse, en lien avec les tensions économiques persistantes.

A cet égard, la FAE adapte son action en ciblant prioritairement les entreprises présentant des besoins concrets de consolidation et de pérennisation.

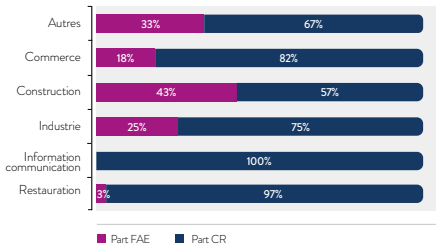
Prestations accordées FAE et CR par secteur d'activité (en nombre)



La FAE intervient prioritairement dans les secteurs de la restauration (30 %), le commerce (17 %) et les activités spécialisées (14 %). On observe parallèlement une hausse marquée de +45 % des interventions dans la construction et l'industrie, secteurs aux besoins de financement importants,

lourdement impactés par l'augmentation des coûts des matériaux et le durcissement de l'accès au crédit à Genève. Dans ce contexte, la FAE joue un rôle de stabilisateur pour les PME dont les besoins en fonds de roulement et en garanties sont en forte croissance.

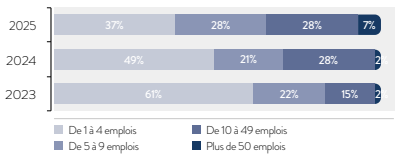
Répartition FAE et CR des prestations accordées par secteur d'activité (en nombre)



Le système de cautionnement fédérale demeure le socle de notre dispositif, sécurisant les prêts bancaires tout en limitant l'exposition financière du canton. Cette synergie entre les garanties de la Confédération et les interventions directes de la FAE offre une réponse agile aux besoins spécifiques des entreprises.

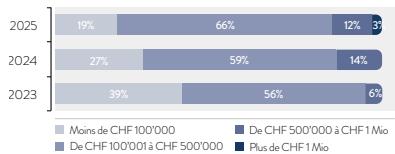
Cette complémentarité efficiente préserve la diversité du tissu local face aux fortes incertitudes conjoncturelles de 2025.

Analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois



Le profil des bénéficiaires confirme le retour à des bases historiques : la part des micro-entreprises (1-4 employés) recule à 37 %, au profit de structures plus établies. Les PME de 5 à 49 collaborateurs représentent désormais 56 % des dossiers, tandis que le segment des plus de 50 employés atteint 7 %. En soutenant des employeurs de plus grande taille, la FAE renforce son impact sur l'emploi et la consolidation du tissu économique cantonal.

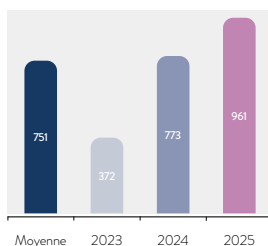
Analyse des dossiers acceptés par montant accordé



En 2025, le montant moyen accordé bondit à CHF 323'746, reflétant l'accroissement des besoins financiers des PME genevoises. Les interventions de moins de CHF 100'000 reculent à 19 %, alors que la tranche intermédiaire (CHF 100'001 à 500'000) domine désormais 66 % des dossiers. Le retour de soutiens supérieurs à CHF 1 million (3 %) illustre la capacité de la FAE à accompagner des projets d'envergure. Cette adaptation répond directement aux besoins conjoncturels.

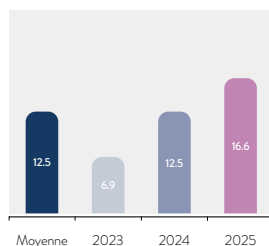
Suivi des emplois

Nombre d'emplois
soutenus



En 2025, le volume d'emplois créés et/ou maintenus atteint 961, confirmant la dynamique de croissance amorcée l'an dernier. Ce résultat dépasse la moyenne historique (hors statistique de la prestation exceptionnelle liée au Covid-19) et témoigne de l'impact croissant de la FAE sur le marché du travail genevois.

Moyenne des emplois par
entreprise soutenue

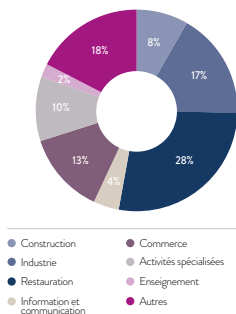


La moyenne d'employés par entreprise progresse à 16.6, un niveau élevé qui illustre le positionnement de la fondation vers des structures plus conséquentes. Cette évolution vers des employeurs plus importants permet de consolider durablement le tissu économique local, compensant ainsi les incertitudes sectorielles.

Répartition sectorielle des emplois soutenus

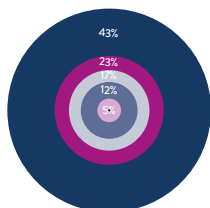
Les trois quarts des emplois soutenus par la FAE se concentrent dans la restauration (28 %), les autres services (18 %) et l'industrie (17 %). Ces secteurs, caractérisés par une forte intensité de main-d'œuvre, demeurent particulièrement exposés aux fluctuations conjoncturelles et rencontrent plus fréquemment des difficultés d'accès aux financements traditionnels.

Les emplois recensés intègrent également les entreprises soutenues dans le cadre des mesures exceptionnelles mises en place durant la crise sanitaire. La FAE a notamment accordé des microcrédits à de petites structures indépendantes, actives dans des secteurs habituellement peu représentés dans son portefeuille, tels que les transports de personne, les établissements de petite restauration ou encore certaines activités de proximité. Cette intervention ponctuelle accentue encore la diversité sectorielle observée et témoigne de la capacité d'adaptation de la fondation face aux besoins spécifiques du tissu économique cantonal.



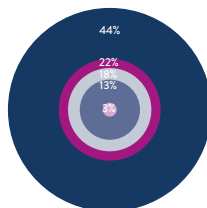
Analyse du portefeuille d'encours à fin 2025

Répartition de l'engagement FAE de CHF 29.7 mios par prestation



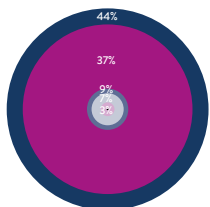
- 35% d'arrière-caution sur cautionnements CR CHF 12'760'295
- Cautionnements FAE CHF 6'897'533
- Participations CHF 4'969'148
- Prêts Covid-19 CHF 3'582'031
- Avances de liquidités CHF 1'516'000
- Mandats CHF 6'000

Provisions de CHF 23.5 mios sur l'engagement FAE



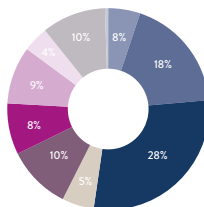
- Provisions sur cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65% CHF 10'263'807
- Provisions sur Cautionnements FAE CHF 5'090'756
- Participations CHF 4'257'786
- Provisions sur Prêts Covid-19 CHF 3'196'416
- Avances de liquidités CHF 684'900

Répartition de l'engagement de CHF 53.4 mios FAE et CR par prestation



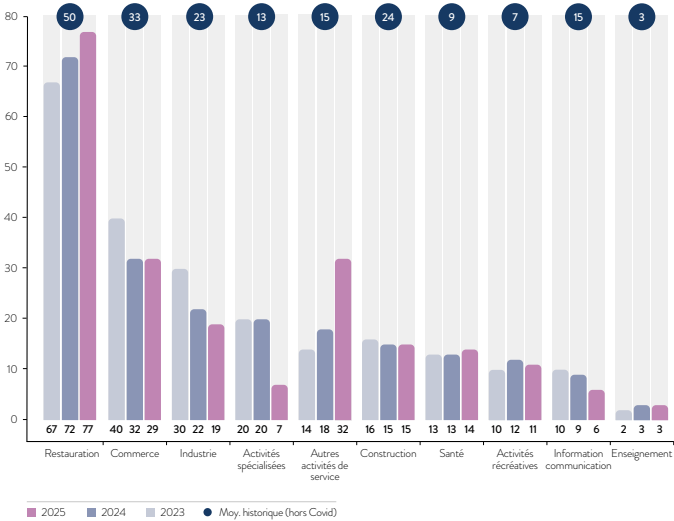
- Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65% CHF 23'697'692
- Cautionnements FAE CHF 19'657'828
- Participations CHF 4'969'148
- Prêts Covid-19 CHF 3'582'031
- Avances de liquidités CHF 1'516'000
- Mandats CHF 6'000

Répartition sectorielle de l'engagement de CHF 49.8 mios FAE et CR (hors Covid)



- Construction
- Industrie
- Restauration
- Information et communication
- Commerce
- Activités récréatives
- Santé
- Autres activités de service
- Activités spécialisées
- Enseignement (0.30%)

Répartition du portefeuille clients FAE et CR par secteur d'activité en nombre



À fin 2025, les engagements globaux de la FAE s'élèvent à CHF 49.8 millions en faveur de 213 entreprises genevoises, marquant une légère croissance, la première depuis 2021. La physionomie du portefeuille révèle une polarisation sectorielle marquée : la restauration confirme son poids prédominant avec un pic à 77 dossiers en cours, témoignant des défis persistants de ce secteur face à la conjoncture et au durcissement des conditions de financement bancaire. Si le commerce (29 dossiers) et l'industrie (19 dossiers) demeurent des piliers historiques, l'évolution la plus spectaculaire concerne la catégorie « Autres activités de service ». Ce segment a presque doublé son volume en deux ans pour atteindre 32 dossiers, dépassant désormais largement sa moyenne historique, résultat des soutiens plus importants accordés à des projets de création ces dernières années. À l'inverse, le recul des activités spécialisées (7 dossiers) montre que le besoin de soutien se concentre désormais sur les métiers de proximité. Parallèlement, le cycle des prêts Covid-19 arrive progressivement à son terme. Sur l'enveloppe totale de CHF 27'343'300 octroyée par la FAE entre mars 2020 et octobre 2021, il ne subsiste aujourd'hui qu'un montant résiduel de CHF 3.6 millions, soit seulement 13 % du volume initial. Bien que 288 entreprises (64 % du nombre octroyé initialement) soient encore sous contrat pour ces encours spécifiques, le rythme soutenu des remboursements financiers sur ces cinq dernières années souligne la résilience remarquable du tissu entrepreneurial genevois. Ce désendettement progressif permet à la FAE de pivoter sereinement. Après avoir joué un rôle de bouclier durant la crise, elle se recentre pleinement sur sa mission historique, garantissant la stabilité et la croissance des PME locales dans un environnement financier en constante mutation.

Impact de la FAE pour l'économie du canton de Genève *

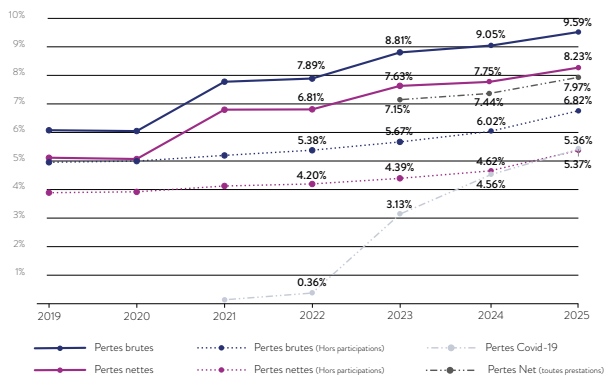
en nombre	2025	2024	2023
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	4'228	3'278	4'019
Nombre moyen de salariés par entreprise	7.42	5.96	7.19
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	3'445	2'726	3'374
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	6.04	4.96	6.03
NOMBRE TOTAL D'APPRENTIS	100	82	103
Nombre moyen d'apprentis par entreprise	0.17	0.15	0.18
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	257'338	187'310	233'778
Masses salariale moyenne par entreprise	451	341	418
Salaires annuels moyens par collaborateur ETP	74.70	68.71	69.30
Cotisations sociales totales estimées **	41'174	29'970	37'405
Hors Covid (en milliers de CHF)			
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ PAR LES ENTREPRISES (N-1)	329'280	383'963	522'381
Chiffre d'affaires moyen par entreprise	1'432	1'929	2'721
Impôts totaux - entreprises	1'455	1'845	2'310
Impôts totaux - estimation personnes physiques ***	38'563	28'097	35'067
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	40'018	29'941	37'376

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse : 82 % en 2025, 85 % en 2024, 89 % en 2023)
et des comptes de résultat (taux de réponse : 62 % en 2024, 88 % en 2023, 93 % en 2022)

** sur la base d'un taux de cotisation moyen de 16 % de la masse salariale

*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale

Taux de perte FAE et CR



En 2025, les pertes s'élèvent à CHF 3'012'154 pour 14 entreprises, concentrées exclusivement sur le cautionnement de crédit (dont CHF 1'452'342 à charge de la FAE). Le taux de perte net global se stabilise à 7,97 %, malgré une hausse du taux brut à 9,59 % et du volet Covid à 5,37 %.

Cette tendance reflète la fragilité de certains dossiers, sous l'effet du contexte économique actuel. La relative stabilité du taux net démontre une maîtrise rigoureuse du risque, confirmant le rôle de la FAE comme filet de sécurité indispensable au tissu local.

Rapport de l'Organe de Révision



Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la
Fondation d'aide aux entreprises

Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de variation du capital et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2025. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité ou dans l'annexe aux comptes annuels.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de son flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées ».

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées », aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 17 mars 2026

PKF Fiduciaire SA



SEO Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Olivier Volper

Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)



SEO Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Mélanie Bétend

Experte-réviseur agréée

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital, tableau de flux de trésorerie et annexe) 2025

Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF

CHF en 2025

CHF en 2024

ACTIF CIRCULANT

Liquidités

Caisse	235	401
Compte garantie sur avances de liquidités	256'223	197'374
Comptes courants État de Genève	61'115'627	56'254'269
	61'372'085	56'452'044

Réalisable

Débiteurs	52'445	94'645
Ducroire débiteurs	(4'205)	(4'205)
	48'240	90'440
Débiteurs - Avances de liquidités	893'699	490'419
Provision sur débiteurs - Avances de liquidités	(684'900)	(385'878)
	208'799	104'541
Débiteurs - Cautionnement FAE	2'147'637	1'696'884
Créance caution FAE à restituer	(2'147'637)	(1'696'884)
	0	0
Débiteurs - Arrière-caution 35% FAE pour CR	2'506'468	1'797'115
C/C État GE - Arrière-caution FAE	(2'506'468)	(1'797'115)
	0	0
Actifs de régularisation	30'747	33'005

TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT

61'659'871 **56'680'030**

ACTIF IMMOBILISÉ

Participations FAE	4'969'148	4'969'148
Dépréciation sur participations FAE	(4'257'786)	(4'257'786)
	711'362	711'362
Débiteurs - Prêts Covid-19	3'582'031	7'209'463
Provision sur débiteurs - Prêts Covid-19	(3'196'416)	(5'712'049)
	385'615	1'497'414
Immobilisations corporelles	973	1'460

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

1'097'950 **2'210'236**

TOTAL DE L'ACTIF

62'757'821 **58'890'266**

PASSIF

	CHF en 2025	CHF en 2024
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes à court terme	31'488	49'013
Passifs de régularisation	161'520	82'238
Mandats d'audit à payer	6'000	25'700
Capitaux étrangers à long terme		
Provisions sur cautionnements	15'354'563	12'480'892
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance de contrat	79'579	0
Fonds de garantie à restituer	256'247	197'397
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	15'889'397	12'835'240
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Capital de dotation	30'000'000	30'000'000
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(8'490'707)	(8'490'707)
	21'509'293	21'509'293
Réserves		
Part de subvention non dépensée sur contrats de prestations de 2012-2025	28'647'331	27'900'143
Part de résultats définitivement attribuée à la FAE	570'551	0
	29'217'882	27'900'143
Résultat		
Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(4'243'277)	(4'268'411)
Part du résultat annuel de fonctionnement à conserver 75%	238'737	570'551
Résultat de l'exercice sur prestations	0	25'134
Résultat de l'exercice sur fonctionnement, à répartir selon contrat de prestations	145'789	318'316
	(3'288'200)	(3'354'410)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	46'868'424	46'055'026
TOTAL DU PASSIF	62'757'821	58'890'266

Compte de Résultat
de l'exercice 2025

	CHF en 2025	Budget 2025 en CHF	CHF en 2024
PRODUITS			
Subventions reçues de l'État de Genève			
Subventions reçues - prestations	3'100'000	3'100'000	3'100'000
Subvention reçues - fonctionnement	1'900'000	1'900'000	1'900'000
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	5'000'000	5'000'000	5'000'000
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	18'300	20'000	19'500
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	168'873	130'000	149'002
Honoraires sur dossiers FAE	3'152	9'000	24'115
Variation de provision pour perte sur débiteurs	0	0	0
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	16'200	14'000	15'600
Produits extraordinaires et financiers	2'396	1'000	922
Dotation / Dissolution de provisions	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	208'921	174'000	209'139
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(15'600)	(14'000)	(15'600)
Charges de personnel	(1'479'031)	(1'660'000)	(1'422'791)
Loyer et charges	(147'990)	(154'000)	(147'340)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(208'235)	(160'000)	(68'839)
Charges d'administration	(56'378)	(61'000)	(75'232)
Communication	(49'959)	(47'000)	(54'081)
Autres charges d'exploitation	(5'939)	(13'000)	(6'940)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(1'963'132)	(2'109'000)	(1'790'823)
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	(1'754'211)	(1'935'000)	(1'581'684)
Résultat de fonctionnement			
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance	(36'447)		(79'579)
Part du résultat annuel du fonctionnement à conserver 75 %	(109'342)		(238'737)

	CHF en 2025	Budget 2025 en CHF	CHF en 2024
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(7'976'656)	(4'018'000)	(4'818'206)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. antérieurs	4'803'963	0	6'696'366
Diss. de la prov. s/prêts Covid-19	2'515'633	0	3'018'184
	(657'060)	(4'018'000)	4'896'344
Mandats d'audit octroyés			
Mandats d'audit octroyés s/exercice en cours	(31'000)	(82'000)	(55'800)
Diss. de mandats d'audit s/exercices antérieurs	9'640	0	0
	(21'360)	(82'000)	(55'800)
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnements honorés	(1'452'342)	0	(878'116)
Pertes sur avances de liquidités	0	0	0
Pertes sur prêts Covid	(222'050)	0	(392'992)
	(1'674'392)	0	(1'271'108)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnements	234'747	0	192'966
Récupérations sur contentieux prêts Covid-19	2'410	0	1'818
	237'157	0	194'784
Restitutions à l'État de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieures	(237'157)	0	(194'784)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	747'188	(1'000'000)	6'669'436
Variation des réserves			
Subv. s/prestations non dép. s/exercice en cours	0	0	0
Subv. s/prestations trop dép. s/exercice en cours	4'907'656	0	1'774'006
Subv. s/prestations non dépensées s/ex. 2012-2025	(7'329'236)	1'035'000	(9'714'550)
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	0	0	0
Pertes s/prêts Covid, s/avances de liquidités et s/cautionnements absorbées par les réserves	1'674'392	0	1'271'108
	(747'188)	1'035'000	(6'669'436)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	0	0	0
Résultat sur Immobilisations financières			
Variation de la provision sur participations	0	0	10'625
Diss. de la provision suite pertes s/participations	0	0	745'765
Gains sur ventes participations	0	0	0
Pertes sur participations	0	0	(731'256)
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	0	0	0
	0	0	25'134
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0	0	25'134



Nous vous remercions
de votre attention !

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Route de la Galaise 34
1228 Plan-les-Ouates
Tél. +41 (0)22 827 42 84
E-mail : fae@fae-ge.ch



📍 Fondation d'aide aux entreprises
© FAE Genève - Fondation d'aide aux entreprises

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENERIAS LUX